

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)  
 Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)  
 Adhésion et changement de statut : [adhésion@mupras.com](mailto:adhésion@mupras.com)

N° W21-637252

120113

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1268

Société : R.A. 11

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : EL Kourbes A.Bdelhak

Date de naissance : 40 Rue d'Aix Paris 16<sup>e</sup>

Adresse : 109-06-53

Tél. : 06.61.36.93.06 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 16/05/2013

Nom et prénom du malade : Rachid Kali Nader Age: 62

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie : Afection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je suis au courant de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/05/2022	CSV. fg. V2	500,00		INP : <b>DR. R. LAMIA</b> Optithalme Clinique de Casablanca 13, Rue des Papillons - Casablanca Tél : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 71 15 INPE : 0910915320

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DUDALI Khadija 52 Rue Lagranta - Oasis Tél : 0522 99 31 23 - Casablanca	16/05/2022	300,00

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

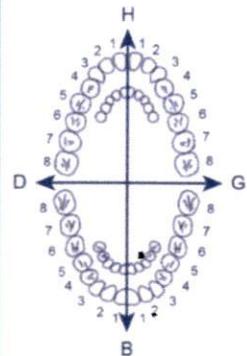
## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ILYA DE L'OPTIQUE Opticienne Optométriste Mag. N° 76 El Waha B2 Bachkou Casablanca - Tél : 05 22 85 61 98	06/06/22	unir. feute				1300,00

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

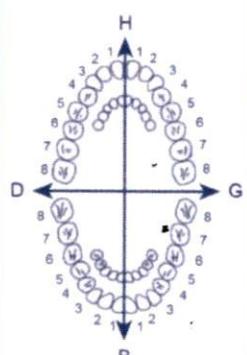


**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE**



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT220516113626

Casablanca le : .....  
16 mai 2022

BEQQALI NADIA

130,00 x 2  
HYLO-COMOD



1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

300,00

PHARMACIE AOURIR  
FOUDALI Khadija  
52, Rue Lagranta - Oasis  
Tél. : 0522.99.31.23 - Casablanca

Dr. R. LAMRANI  
Ophtalmologiste  
Ophtalmo Clinique de Casablanca  
13, Rue des Papillons Oasis - Casa  
Tél. : 0522.25.71.71 (SLG) - Fax : 0522.25.11.15  
INDE : 0010011520



Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : [www.occ.ma](http://www.occ.ma)

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT220516113626

Casablanca le : .....  
16 mai 2022

BEQQALI NADIA

Monture pour vision de près + verres correcteurs  
Organiques

VP : ODG = + 3.00 D

EL VIVA OPTIQUE  
Opticienne Optométriste  
Mag. N° 76 El Waha B2 Bachkou  
Casablanca - Tel. 05.22.85.61.98

DR. R. LAMRANI  
Ophtalmologiste  
Ophtalmo Clinique de Casablanca  
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca  
TEL: 0522.25.71.71 (SLG) - Fax : 0522.25.11.15  
INPE : 091091520

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : [www.occ.ma](http://www.occ.ma)

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Casablanca le : 16.05.22

**BON DE REGLEMENT**

Reçu de M..... *Seb. Dali. N. D. 07*

La somme de : CINQ CENT DIRHAMS.  
500.00 Dhs

Pour : V2 consultation en urgence+  
. K10 Fond d'œil

**Cachet et signature**

**Dr R. LAMRANI**  
Ophtalmologiste  
Ophtalmo Clinique de Casablanca  
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca  
Tél : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15  
INPE : 091091520

**Urgence 24/24**

IL Y A DE L'OPTIQUE

CASABLANCA : 06/06/2022

**FACTURE: 92**

**Mr/ Mme/Mlle: beqqali nadia**

**Vision de loin:**

OD : CYL : AXE : SPH :

OG : CYL: AXE: SPH:

*ILYA DE L'OPTIQUE  
Opticienne Optométriste  
Mag. N° 76 El Waha B2 Bachkou  
Casablanca - Tél: 05 22 85 61 98*

**Vision de prés:**

OD : CYL : AXE : SPH : +3.00

OG : CYL: AXE: SPH: +3.00

**Désignation**

**Prix**

Monture : cerclé 500 DH

Verres : organique 800 DH

Total(TTC) : 1300 DH

**Montant en lettre : MILLE TROIS CENT DIRHAMS**

**Signature et cachet :**

*ILYA DE L'OPTIQUE  
Opticienne Optométriste  
Mag. N° 76 El Waha B2 Bachkou  
Casablanca - Tél: 05 22 85 61 98*

---

IL Y A DE L'OPTIQUE

Magasin 76 Lotissement AL Waha- Casablanca, TEL: 0522856198

ICE: 002180437000023, PATENTE: 34750228, IF: 34413404, RC: 428247, INPE: 105007983